

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2018

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, Mme Catherine FLAMAND, Mme Renée ANDRE, M. Pascal PERREAUD, Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Luc ALLEMAND, Daniel CROISY

Excusés : M Matteo RIGNANESE, adjoint, Mme Mathilde MIGNOT donne pouvoir à Audrey MARIE

Le compte rendu du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Monsieur le Maire indique, suite à une conversation téléphonique avec monsieur FARAUT en début de semaine, que le dossier d'aménagement de la « ferme aux arcades » est toujours en attente, il doit passer en commission SEMCODA sous 15 jours environ.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :

Madame BONNET présente la rencontre avec la CAUE du 07 juin.

Le CAUE propose de supprimer les places devant l'entrée de la salle, mettre une fontaine au centre de l'esplanade et d'augmenter l'espace vert devant le city stade. L'emploi d'arbustes à croissance lente est également prévu, le cheminement piéton est conservé et les conteneurs à verre, et déchets verts du cimetière, seront placés le long du cimetière, côté Villa Joie.

Le 22 juin, Monsieur le Maire rencontre CA3B, il sera question de la nomination d'un technicien au pôle territorial de Ceyzériat.

VOIRIE :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés :

Le curage des fossés sur l'Allée des Mûres et le Chemin de l'école sont en cours de réalisation.

L'Allée de la Boucle sera réalisée du 15 au 18 juin

L'allée du Cerisier, l'allée des Eglantines, seront réalisées du 22 au 25 juin

L'Impasse du Petit Plan, est en attente de la décision de l'horticulteur, concernant l'aménagement à ses frais, de son parking par EUROVIA.

DEVIATION liée à la construction de la Rocade Sud-Est par la départementale :

Le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 01 juin avec deux techniciens du Département. Les obstacles mis en place sur la déviation de Montagnat seront renforcés, afin de ne pas être déplacés par les usagers, qui passent par la RD 23 puis le Chemin de Pombeau. Un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h sur les voies communales de Pombeau, et La Bretette a été pris. Les panneaux « déviation » ont été renforcés au rond-point en direction de Ceyzériat, pour éviter le passage par le chemin de la Torchère.

A partir du lundi 25 juin, un comptage de circulation aura lieu sur les chemins de Rosepommier, La Bretette, Pombeau et la Torchère. Des états des lieux seront réalisés par le Département. L'objectif prioritaire, de ces démarches, sur ces mêmes voies communales, est d'assurer la sécurité de tous les usagers (automobilistes, cyclistes, piétons...).

LAVOIRS :

Le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) a transmis un dossier de « porté à connaissance », il devra être complété avec SBVR en mairie avant sa transmission à la DDT, pour instruction.

PLAN DE DESHERBAGE et formation du personnel

Depuis le 01 janvier 2017, l'utilisation des pesticides et désherbants est réglementé pour les collectivités. Le Syndicat de la Reyssouze a transmis un plan de gestion différenciée.

Afin d'entretenir les bordures de voirie communale, Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériel spécifique, subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau. Le Conseil Municipal vote un budget de 5 000 € TTC pour l'acquisition de matériel destiné au désherbage des bordures des 15 km de voies communales, hors RD 979 pour laquelle le désherbage manuel n'est pas envisageable pour des questions de sécurité du personnel (circulation 9 600 véhicules/jour, dont 400 PL environ), et sollicite une subvention au taux de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau.

Les deux agents communaux suivront une formation certification phytosanitaire les 18, 19 et 20 juin à Bourg en Bresse. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de repas des employés, en raison de la brièveté de la pose méridienne.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ADAPA	100,00 €
PROVIDENCE	300,00 €
AFHP LE VILLA JOIE	300,00 €
CM ARTISANAT 2 élèves	100,00 €
COLLEGE V DAUBIE 1 élève	50,00 €
MFR Pont de Veyle 1 élève	50,00 €
RESTO DU CŒUR	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	50,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
TELETHON	50,00 €
AFSEP sclérose en plaque (2)	50,00 €
DOCTEUR CLOWN	50,00 €
BLEUET DE France ONACVG	50,00 €
LA FAUTE SUR MER	500,00 €
TOTAL	1 800,00 €

Le Conseil Municipal attend les documents concernant l'ADMR et le football club de La Vallière.

CA3B : SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE :

Monsieur Rignanese s'est rendu à la réunion d'information proposée par CA3B.

Afin de mettre aux normes RTE 2012, tous les bâtiments communaux, il convient de signer une convention de 3 ans, au coût de 0.20 € par habitant, avec CA3B, pour ce service mutualisé dont la charte prévoit :

D'optimiser les contrats d'énergie,

Être informé sur les financements et les subventions mobilisables,

Analyser les dysfonctionnements et identifier les actions prioritaires sur les bâtiments communaux,

Disposer d'un tableau de bord de suivi des consommations d'énergie,

Impliquer les utilisateurs des bâtiments dans la réalisation d'économie d'énergie

Suivre les travaux énergétiques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ECOLE préparation de la rentrée scolaire

Monsieur PICHET fait le compte-rendu du conseil d'école du 07 juin. Les nouveaux parents seront accueillis à l'école le 22 juin à 18 h. Les CM2 recevront leur dictionnaire le 02 juillet en mairie à 16 h 30. Le 4 juillet aura lieu le pot de départ de deux enseignants à l'école après les Olympiades.

77 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre.

RGPD la protection des données personnelles

CA3B doit piloter la mise en place de la conformité des données des communes qui reçoivent en permanence des propositions financières diverses.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 juillet 2018 à 18 h 00

PRESENTATION DU COMPTEUR LINKY PAR ENEDIS

Monsieur le Maire remercie Madame Gaëlle TOUZA et Monsieur Bernard DALLE sous-directeur Territorial de ENEDIS de venir présenter le compteur LINKY aux élus et leur laisse la parole.

PRESENTATION D'ENEDIS

L'énergie électrique en France est divisée en 4 secteurs :

La production d'énergie, secteur ouvert à la concurrence

Le transport de l'énergie par RTE, monopole d'état

La distribution d'énergie par ENEDIS, monopole d'état

La fourniture d'électricité par 27 entreprises concurrentes dont EDF.

Les missions d'ENEDIS

Exploite et modernise les réseaux

Conduite et pilote les réseaux à distance

Dépannage sur les réseaux électriques 24h/24h

Relevé de la consommation des compteurs

Raccordement des clients au réseau.

Précisions :

Les réseaux inférieurs à 20 000 volts appartiennent aux communes, dans l'Ain, ils sont concédés au SIEA.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le compteur LINKY est posé chez le client ou dans une logette en limite de domaine public, il est utilisé pour le relevé de consommation, les interventions à distance (modifications de puissance, mise en service...)

Il est relié par « courant porteur en ligne » (pas de Wi-Fi, pas d'onde)

à un concentrateur posé sur les transformateurs électriques de quartier

Qui est relié par « GPRS » (carte Sim et réseau de téléphonie mobile)

à un agent de supervision qui envoie aux fournisseurs d'énergie, les consommations pour facturation au client.

POURQUOI METTRE EN PLACE LES COMPTEURS LINKY ?

-Les factures d'aujourd'hui sont basées sur des consommations estimées et régularisées à terme échu. LIKY permet de suivre et facturer la consommation réelle.

- les interventions seront faites à distance, plus besoin de rendez-vous et de déplacer un agent, pour un changement de puissance ou un déménagement.

OBJECTIFS : maîtriser les consommations d'énergie, prévoir le réseau digital et numérique du futur, gérer les flux d'énergie au plus près de la production et de la consommation (panneaux photovoltaïques, véhicules électriques...)

COMMENT S'EFFECTUE LA MISE EN PLACE DU COMPTEUR LINKY ?

Le compteur LINKY remplace le compteur actuel sans changement d'emplacement ni changement de contrat.

Il ne fait l'objet d'aucune facturation lorsqu'il est proposé pendant la période de déploiement. *Après 2021, les clients qui l'auront refusé une première fois, devront payer le déplacement de l'agent.*

Le client a accès à un espace personnalisé pour suivre sa consommation sur internet au jour le jour.

Le compteur est valable pour tous les abonnements de moins de 36KW.

DEPLOIEMENT

35 millions de compteurs prévus, pour un coût de 5 milliards d'euros.

11 552 567 compteurs sont déjà installés.

A partir d'août 2018, 447 compteurs seront installés sur SAINT JUST par **SOLUTION 30, entreprise mandatée par ENEDIS.**

Un courrier sera envoyé à tous les usagers, 45 jours avant l'intervention, un rendez-vous est obligatoire si le compteur se situe à l'intérieur de la propriété.

POLEMIQUES SUR LINKY

- le compteur ne fonctionne pas avec des ondes mais avec un champ électrique de 0.25 volt.
- Il ne comporte pas de caméra, et restitue des données de consommations groupées sur 24 h.
- La CNIL prévoit que l'accord du client est nécessaire à la transmission de ces données personnelles (RGPD)
- Il est sécurisé anti-feu comme tous les compteurs